

Club de Yacht Rivière-du-Loup Inc.

LA POINTE, RIVIÈRE-DU-LOUP, QUÉ.

Rivière-du-Loup, le 14 mai 2001

Monsieur Jacques Baril, ministre délégué aux transports
700, boul. René Lévesque Est, 29^{ème} étage
Québec (Québec)
G1R 5H1

Programme de dragage d'entretien par la
Société des Traversiers du Québec
Rivière-du-Loup 6211-02-029

157

PR8.2

Objet : dragage dans le port de Rivière-du-Loup

Monsieur le ministre,

C'est avec plaisir que nous vous avons entendu annoncer vendredi dernier le réaménagement imminent du port de Rivière-du-Loup. Lors de votre présentation, vous avez souligné la volonté des autorités et la responsabilité de la Ville de Rivière-du-Loup dans ce processus qui vise à fournir de nouvelles installations non seulement à la traverse, mais aussi aux croisiéristes et aux plaisanciers qui occupent la marina voisine. Une chose nous inquiète cependant, c'est notre survie d'ici à ce que les travaux soient complétés en 2006 ou 2007 selon l'échéancier présenté.

L'envasement actuel dans le bassin extérieur de la marina a atteint depuis 1998 un niveau si critique que les opérations des croisiéristes et des plaisanciers sont devenues presque impossibles. Il est clair dans l'esprit de tous les usagers que la présence du traversier accentue le taux de sédimentation en repoussant vers le bassin les eaux chargées de sédiments lors des manoeuvres d'accostage; ceci crée un préjudice réel à nos opérations et met même en péril notre existence. L'achalandage à la marina a en effet baissé de 60% au cours des dernières années et nous survivons surtout à cause de la présence des croisiéristes. Si ces derniers étaient eux aussi contraints de partir, nous devrions mettre un terme à nos opérations.

Sous le régime fédéral précédent, une entente tacite nous permettait de rallonger le permis de dragage annuel exécuté pour les opérations du traversier en l'étendant sur un périmètre critique du bassin de la marina. Ce dragage d'appoint réalisé en 1989 et en 1993 nous a permis de survivre et nous aimerions que la Société des Traversiers nous étende le même avantage lors des opérations prévues pour l'été 2001. La collaboration de Transports Canada, Travaux Publics Canada, de Pêches et Océans Canada et d'Environnement Canada nous était acquise à chacune de ces occasions et toutes ces agences reconnaissaient implicitement leur responsabilité vis-à-vis les effets du traversier sur l'envasement du bassin de la marina.

Nous connaissons toutes les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement et le processus d'étude d'impacts et nous ne voulons pas nous y

soustraire. Nous voulons seulement faire accepter l'idée d'une extension d'un dragage périodique d'entretien (à tous les 3 ou 4 ans) dans le bassin extérieur de la marina sur une superficie d'environ 3 000 mètres carrés. Si le Club nautique de Rivière-du-Loup devait prendre lui-même l'initiative de solliciter un certificat d'autorisation pour ces travaux en tant que promoteur distinct, il lui faudrait fournir des renseignements techniques, des résultats d'analyses chimiques, des documents techniques et un dossier volumineux, efforts qui sont largement au-dessus de ses capacités. Selon les opinions que nous avons entendues lors de la séance d'information tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à Rivière-du-Loup le mois dernier, il semble qu'une telle extension du certificat d'autorisation qui serait émis à la Société des Traversiers serait possible; en effet, il est clair que les sédiments retirés du bassin extérieur de la marina sont identiques à ceux qui seront retirés du périmètre destiné aux opérations du traversier et que le périmètre touché par cette extension est minime et les conclusions et considérations de l'étude d'impact déjà réalisée par Procéan pour la STQ demeurent valides pour ce petit périmètre. Les sédiments seraient aussi déposés au même site de dépôt.

Les croisiéristes et la marina affirment vouloir assumer le coût de ces opérations supplémentaires, à l'intérieur évidemment de limites d'une enveloppe qui resterait à déterminer. Ces travaux pourraient être réalisés en moins d'une vingtaine d'heures de dragage et à des moments qui ne gênent ni ne dérèglent les opérations principales prévues pour le traversier.

Nous vous demandons donc avec insistance, monsieur le ministre, de répondre rapidement à notre requête. Les opérations nautiques à Rivière-du-Loup sont d'une grande importance pour le développement touristique de la Pointe et de la région. Nous vous transmettons nos salutations les plus respectueuses et l'assurance de notre considération distinguée.



Marcel St-Pierre, commodore
Club nautique de Rivière-du-Loup

cc : ✓ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
M. Serge Pilote, Ministère de l'environnement du Québec
M. Jean Bédard, président, Société Duvetnor Ltée
M. Edouard Hamel, Croisières AML
M. Jean D'Amour, maire, Ville de Rivière-du-Loup
M. Jacques Michaud, préfet, MRC de Rivière-du-Loup

